



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 11 décembre 2020

#### **Opération de contrôle de transporteurs routiers de messagerie**

**Le lundi 7 décembre 2020 entre 8h45 et 13h40, un contrôle inter-services des prestataires de transport intervenant sur la plateforme AMAZON DAR2, installée à Seynod, a été mené dans le cadre du comité opérationnel anti-fraude (CODAF) de la Haute-Savoie. 137 personnes ont été contrôlées et une cinquantaine d'infractions ont été relevées.**

Initiée par la DIRECCTE, cette opération a été menée conjointement par 10 policiers de la police aux frontières, 10 militaires de la compagnie d'Annecy, 2 militaires du peloton motorisé d'Annecy, 2 inspecteurs de l'URSSAF et 6 inspecteurs du travail.

Objectif : contrôler les salariés des entreprises de transport de moins de 3,5 tonnes, prestataires, de la plateforme de livraison AMAZON DAR2 afin de vérifier la réalité du suivi de la durée du travail conformément à l'article R.3312-58 du code des transports (documents de suivi, présentation et complétude), ainsi que la régularité de leur embauche et de leur situation sur le territoire national.

En effet, dans ce secteur du transport de marchandises dit « de messagerie » (véhicules de moins de 3,5 tonnes / petits colis) en pleine expansion grâce à la progression du e-commerce, les salariés sont fortement exposés aux risques d'accidents de la route. Ce type de contrôle permet notamment de les sensibiliser à ce risque (nécessité de faire une pause au terme de 6 heures de travail, baisse de la vigilance...).

Le contrôle a pu se dérouler dans de bonnes conditions grâce à la coopération de l'entreprise Amazon, de ses salariés et de ses sous-traitants présents. Ainsi, 126 salariés de 16 entreprises ont été entendus, 4 autoentrepreneurs, 1 chef d'entreprise ainsi que 6 agents de sécurité présents sur le site.

Au final, plusieurs infractions ont été relevées par les différentes administrations :

- 35 non apposition du certificat d'assurance ;
- 5 certificats d'assurance non valides ;
- 2 conduites sous stupéfiant ;
- 2 défauts de contrôle technique ;
- 2 travailleurs dépourvus de titre de travail ;
- 1 non-apposition du « A » ;
- 1 agent de sécurité non déclaré (absence de déclaration préalable à l'embauche) ;
- 1 chauffeur livreur non déclaré (absence de déclaration préalable à l'embauche).

Un travail de fond va être engagé auprès de l'ensemble des entreprises de transport contrôlées sur le suivi de la durée du travail.

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie  
BP 2332  
74 034 Annecy cedex